Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

———

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

———

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

———

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

CAJ/VI/6
ORIGINAL: français
DATE: 22 septembre 1980

# UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

## COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

## Sixième session
## Genève, 13 et 14 novembre 1980

FORMULAIRE TYPE DE L'UPOV DE NOTIFICATION DE LA RECEPTION DU MATERIEL VEGETAL NECESSAIRE A L'EXAMEN

Document préparé par le Bureau de l'Union

1. A sa session des 23 et 24 juin 1980, le Sous-groupe du Comité administratif et juridique a estimé que les travaux en vue d'affermir encore davantage le système de coopération fondé sur des accords administratifs bilatéraux et se rapportant à l'examen des variétés pouvaient être menés par le Comité administratif et juridique parallèlement aux activités relatives aux législations nationales et aux autres activités, à chaque fois que le besoin de résoudre un problème particulier se ferait sentir. A ce propos, il a noté que l'on pourrait établir un formulaire qu'utiliserait le service ayant reçu le matériel végétal destiné à l'examen pour notifier la réception au service auprès duquel la demande de protection a été déposée (voir le paragraphe 10 du document CAJ/VI/4).

2. Un projet de formulaire type de notification de la réception du matériel végétal nécessaire à l'examen figure à l'annexe I du présent document. La première partie ("Renseignements sur la demande de protection /d'inscription au catalogue déposée dans l'Etat demandant l'examen") est reprise du Formulaire type de l'UPOV de demande de résultats d'examen (voir l'annexe du document C/XI/5).

3. La suggestion d'établir un formulaire type de notification de la réception du matériel végétal nécessaire à l'examen a été faite par la délégation des Pays-Bas. Celle-ci avait précisé que dans certains Etats membres il est important pour le jugement sur la validité de la demande de savoir si aucun matériel n'a été fourni pour l'examen ou si du matériel non conforme aux prescriptions a été fourni.

4. Elle avait également indiqué que le formulaire pourrait être partiellement rempli par le service demandant l'examen et être envoyé par celui-ci en même temps que le formulaire de demande de résultats d'examen. Il semble toutefois plus judicieux, notamment si le formulaire à l'étude doit être utilisé dans tous les cas de coopération en matière d'examen pertinents, de ne pas suivre cette procédure. En effet, dans de nombreux cas l'examen de la variété n'est pas effectué sur la base de la demande formulée par ce service, mais a déjà été effectué, est en cours ou sera effectué sur la base d'une autre demande.

5. Si le formulaire à l'étude doit être utilisé dans tous les cas de coopération en matière d'examen, on pourra utilement étudier s'il ne convient pas de supprimer la rubrique 5 du Formulaire type de l'UPOV pour le rapport intérimaire sur l'examen d'une variété (voir l'annexe II du présent document). Dans ce cas, cette rubrique n'a en effet plus aucune utilité et sa suppression permettra d'éviter l'envoi d'un rapport intérimaire.

6. Il est à noter que le formulaire à l'étude sera utilisé, selon les modalités de l'examen applicables à l'espèce concernée, soit une seule fois, soit pour chaque cycle de végétation pendant lequel l'examen est effectué.

[Deux annexes suivent]

0377

FORMULAIRE TYPE DE L'UPOV DE NOTIFICATION DE LA RECEPTION DU MATERIEL VEGETAL NECESSAIRE A L'EXAMEN

Objet : Coopération internationale en matière d'examen

Renseignements sur la demande de protection/d'inscription au catalogue déposée dans l'Etat demandant l'examen

Espèce : nom commun :
nom latin :
Référence de l'obtenteur :
Dénomination proposée :
Demandeur :
Obtenteur (si différent du demandeur) :
Date de dépôt :
Numéro de demande :

Renseignements sur l'initiation de l'examen

Date limite pour la fourniture du matériel :

Le matériel doit être fourni par le demandeur de protection/d'inscription au catalogue en (Etat) :

Renseignements sur la fourniture du matériel

Le matériel :

☐ n'a pas été reçu à la date limite

☐ a été reçu le

Le matériel reçu

☐ ne satisfait pas aux conditions requises

☐ satisfait à première vue aux conditions requises

Observations :

Lieu et date

Signature

[L'annexe II suit]

0379

ANNEX II/ANNEXE II/ANLAGE II

# UPOV MODEL FORM FOR THE INTERIM REPORT ON THE EXAMINATION OF A VARIETY

# FORMULAIRE TYPE DE L'UPOV POUR LE RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'EXAMEN D'UNE VARIETE

# UPOV-MUSTERFORMBLATT FÜR ZWISCHENBERICHTE ÜBER DIE PRÜFUNG EINER SORTE

| | |
|---|---|
| Requesting authority<br>Autorité qui a demandé l'examen<br>Beauftragende Behörde | Application number<br>Numéro de la demande<br>Anmeldenummer |
| Reporting authority<br>Autorité qui a effectué l'examen<br>Berichtende Behörde | Reference number<br>Numéro de référence<br>Bezugsnummer |

1. Species (common and Latin name)
   Espèce (nom commun et nom latin)
   Art (landesübliche und botanische Bezeichnung)

2. Proposed denomination/Breeder's reference
   Dénomination proposée/Référence de l'obtenteur
   Vorgeschlagene Sortenbezeichnung/Anmeldebezeichnung

| 3. Testing station<br>Station d'examen<br>Prüfungsstation | 4. Site(s) and year of tests<br>Lieu(x) et année d'examen<br>Prüfungsort(e) und -jahr |
|---|---|
| | |

5. ☐ No plant material received/Pas de matériel végétal reçu/
   Kein Pflanzenmaterial eingegangen

6. ☐ Requirements for plant material not met/Conditions requises pour le matériel végétal non respectées/Pflanzenmaterial entsprach nicht den Voraussetzungen

7. ☐ Tests failed/Les essais ont échoué/Prüfungen fehlgeschlagen

Observations/Bemerkungen:

8. **Results of the examination/Résultats de l'examen/Ergebnisse der Prüfung**

☐ No remarks/Pas de remarques/Keine Bemerkungen

☐ Remarks/Remarques/Bemerkungen

**The final examination report will be forwarded on/in (approximate date)**
**Le rapport d'examen final vous sera envoyé le/dans (date approximative)**
**Der endgültige Prüfungsbericht wird übermittelt werden am/im (ungefährer Zeitpunkt)**

**Note:** The above interim report does not prejudge the final report.
**Note:** Le rapport intérimaire ci-dessus ne préjuge pas du rapport final.
**Bemerkung:** Der vorstehende Zwischenbericht greift dem abschliessenden Bericht nicht vor.

**Place and date/Lieu et date/Ort und Datum** **Signature/Unterschrift:**

[End of document/
Fin du document/
Ende des Dokuments]